

## Petite enfance

T +41 (0)22 306 06 80  
 F +41 (0)22 306 06 81  
[petite-enfance@vernier.ch](mailto:petite-enfance@vernier.ch)

## INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE

**L'inscription sera contrôlée et enregistrée sur notre liste d'attente, sans confirmation de notre part.  
 Seuls les dossiers complets seront pris en considération. Le présent formulaire ne garantit pas l'obtention d'une place.**

Enfant Nom ..... Prénom .....  
 Date de naissance ..... (ou terme de la grossesse)  Fille  Garçon  
 Adresse de l'enfant .....

Si vous avez déjà un enfant accueilli chez nous ou en liste d'attente, merci de nous indiquer son nom et prénom et son institution :

<b>L'enfant habite chez :</b>	<input type="checkbox"/> Parent 1	<input type="checkbox"/> Représentant légal	<input type="checkbox"/> Parent 2	<input type="checkbox"/> Représentant légal
Nom	M./Mme .....		M./Mme .....	
Prénom	.....		.....	
Téléphone privé	.....		.....	
Téléphone portable	.....		.....	
E-mail	.....		.....	
Situation professionnelle	<input type="checkbox"/> salarié	<input type="checkbox"/> chômage	<input type="checkbox"/> salarié	<input type="checkbox"/> chômage
	<input type="checkbox"/> indépendant	<input type="checkbox"/> étudiant	<input type="checkbox"/> indépendant	<input type="checkbox"/> étudiant
	<input type="checkbox"/> international	<input type="checkbox"/> autre (HG, AI, ...) .....	<input type="checkbox"/> international	<input type="checkbox"/> autre (HG, AI, ...) .....
Employeur	.....		.....	
ex. : 1203 Genève	NPA .....		NPA .....	
Téléphone professionnel	.....		.....	
Taux d'activité	..... %		..... %	

### Mode d'accueil souhaité :

- Crèches / EVE : dès la fin du congé maternité jusqu'à l'âge d'entrée à l'école. **Minimum 2 jours par semaine**
- Jardins d'enfants : dès 2 ans révolus au 31 juillet jusqu'à l'âge d'entrée à l'école. **Minimum 2 matins ou 2 après-midis**
- Accueil familial de jour : remplir le formulaire « Demande d'accueil AFJ »  
 disponible sur demande par e-mail [petite-enfance@vernier.ch](mailto:petite-enfance@vernier.ch) ou sur notre site internet.

**Les places sont proposées en fonction des disponibilités dans les différentes structures de la Ville de Vernier réparties dans les quartiers des Avanchets, Châtelaine, Libellules, Lignon et Vernier-Village.**

Date d'entrée souhaitée : ..... Nombre de jours souhaités : .....

Commentaires .....

**Inscription**

**Pour une demande de place en crèche (EVE)**, celle-ci doit être accompagnée d'une attestation de travail (ou à défaut la dernière fiche de salaire), de chômage ou de formation/stage de longue durée, pour chaque membre du foyer.  
**Pour une demande de place en jardin d'enfants**, aucun document n'est à fournir.

**Confirmation**

L'inscription doit être confirmée **tous les 6 mois, faute de quoi, la demande sera annulée.**

- **pour une demande en crèche (EVE)**, par courriel [petite-enfance@vernier.ch](mailto:petite-enfance@vernier.ch) ou par courrier postal avec les documents actualisés, attestation ou fiche de salaire, requis à l'inscription, pour chaque membre du foyer.
- **pour une demande en jardin d'enfant**, par courriel [petite-enfance@vernier.ch](mailto:petite-enfance@vernier.ch) ou par téléphone au 022 306 06 80.

Lieu et date ..... Signature(s) parent(s) .....

I N F O R M A T I O N S I M P O R T A N T E S A U V E R S O

## AIDE ET INFORMATION

Inscription	<p><b>Pour une demande de place en crèche (EVE)</b>, celle-ci doit être accompagnée d'une attestation de travail (ou à défaut la dernière fiche de salaire), de chômage ou de formation/stage de longue durée, pour chaque membre du foyer. <b>Les dossiers incomplets seront retournés.</b></p> <p><b>Pour une demande de place en jardin d'enfants</b>, aucun document n'est à fournir.</p> <p>En cas de refus répétés lors de la proposition d'un accueil, le service de la petite enfance se réserve le droit de réinscrire la présente demande à la date du jour, faisant perdre ainsi au dossier sa priorité d'ancienneté.</p>
Confirmation	<p><b>Le demandeur est tenu de confirmer tous les 6 mois son inscription, faute de quoi, sa demande est annulée sans autre avis.</b></p> <p><b>En crèche/EVE</b>, confirmation par courriel <a href="mailto:petite-enfance@vernier.ch">petite-enfance@vernier.ch</a> ou courrier postal, <b>accompagnée des documents actualisé, attestation ou fiche de salaire, requis à l'inscription, pour chaque membre du foyer.</b></p> <p><b>En jardin d'enfants</b>, confirmation par courriel <a href="mailto:petite-enfance@vernier.ch">petite-enfance@vernier.ch</a> ou par téléphone au 022 306 06 80.</p>
Ordre de priorité	<p>Il est impératif de répondre correctement à ce formulaire, car selon le règlement qui régit les institutions de la petite enfance de la Ville de Vernier, les places en IPE sont attribuées en fonction des priorités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enfants dont les parents <b>habitent</b> *sur le territoire de la Ville de Vernier.</li> <li>2. Enfants dont les parents <b>travaillent</b> * sur le territoire de la Ville de Vernier.</li> </ol> <p>Dans ces deux situations, le regroupement des fratries est prioritaire (pour les enfants nés avant le 31 juillet de l'année en cours). <b>En Crèche/EVE, la priorité sera ensuite donnée aux familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Autres enfants, soit tous ceux qui n'ont aucun lien avec la ville (Hors Commune).</li> </ol> <p>* Par habitant et travaillant nous entendons toutes personnes <b>contribuables</b> de la Ville de Vernier.</p>
Situation professionnelle	Indiquer votre statut : salarié, indépendant, international, au chômage, à l'hospice général, ou autre (en recherche d'emploi, en études, père/mère au foyer, etc.).
Employeur	Indiquer le nom et numéro de code postal du lieu de travail (ex. : 1203 Genève).
Taux d'activité	Indiquer le taux d'occupation de l'activité professionnelle (ex. : 100%, 60%, autre).
<p><u>Crèches / EVE</u></p> <p><u>Jardins d'enfants</u></p> <p><u>Accueil familial de jour (AFJ – MVM)</u></p>	<p><b>Les places sont proposées en fonction des disponibilités dans les différentes structures de la Ville de Vernier réparties dans les quartiers des Avanchets, Châtelaine, Libellules, Lignon et Vernier-Village.</b></p> <p>Les crèches accueillent les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'âge de la scolarité. Les enfants sont accueillis au minimum 2 jours dans la semaine. <b>Les crèches ferment environ 6 semaines par année (fermeture estivale, hivernale et jours fériés).</b> Pas d'intégration au delà du 1<sup>er</sup> février de l'année scolaire en cours.</p> <p>Les jardins d'enfants accueillent les enfants âgés de 2 ans révolus au 31 juillet jusqu'à l'âge de la scolarité (selon les normes Harnos). Les enfants sont accueillis au minimum 2 et au maximum 4 demi-journées (matin ou après-midi) et n'offrent pas de possibilité d'accueil à la journée (pas de repas de midi). <b>Les jardins d'enfants sont fermés les mercredis et pendant les vacances scolaires.</b></p> <p>Les enfants sont accueillis par des accueillantes familiales (mamans de jour) à leur domicile. L'accueil familial de jour est coordonné par la structure AFJ – MVM Meyrin-Vernier-Mandement. <b>Formulaire « Demande d'accueil AFJ » disponible sur demande par email <a href="mailto:petite-enfance@vernier.ch">petite-enfance@vernier.ch</a> ou sur notre site internet.</b></p>

Pour de plus amples informations, visitez notre site internet [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch), rubrique « Petite enfance ».